



République Française

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/AVR/041	OBJET : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
<u>Date du conseil municipal</u> 09/04/2026	
<u>Date de la convocation</u> 02/04/2026	
<u>Date de l'affichage</u> 02/04/2026	

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, Maire, en suite des convocations adressées le deux avril deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Maire

Abdelhakim LACHHAB, Maureen BONNET-KHOULDI, Michel BILLOUT, Pascale DESPLATS, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Voahangy HUÉ, Mohamed NOURO, Sylvie GALLOCHER, Maires-adjoints.

Julien BOUDET, Ijou HAMMOUTI, Dramane TRAORE, Mohammed KHERBACH, Prescilia HENRY, Lucie BOURELY, Romaine BOKASSA-KIBOZI, Adama OUATTARA, Catherine MOLINA, José MORILLA, Frédérique HOUREUX, Gérard ESNAULT, Pascal BOURGET, Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER, Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES, Conseillers municipaux.

Maureen BONNET-KHOULDI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260414-DEL-2026-041-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

DELIBERATION

OBJET : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

CONSIDERANT le renouvellement du conseil municipal et la nécessité qui en découle de désigner des membres de la nouvelle assemblée délibérante aux différents organismes auxquels la commune est adhérente ou affiliée,

CONSIDERANT les statuts actuels du S.I.C.P.A.N (Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine A Nangis (8 titulaires et 8 suppléants), du S.I.T.T.E.P, (Syndicat Intercommunal de Traitement et de Transport d'Eau Potable-(4 titulaires et 4 suppléants), du S.I.V.O.S. (Fonctionnement du Collège- 2 titulaires et 2 suppléants) du S.D.E.S.M (Syndicat départemental des énergies de seine et marne (2 titulaires et 1 suppléant),

CONSIDERANT les statuts actuels du S.M.E.P (Syndicat mixte d'eau potable – 1 titulaire et 1 suppléant) et du syndicat des 4 vallées de la Brie (1 titulaire et 1 suppléant) et les compétences qui leur ont été transférées par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

CONSIDERANT les statuts du syndicat des 4 vallées de la Brie et du S.M.E.P. et à la délégation détenue par la communauté de communes de la brie Nangissienne, Madame la Maire proposera à la CCBN qui procédera à la désignation des membres,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la composition des divers syndicats intercommunaux,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un ou de plusieurs membres au sein des divers syndicats intercommunaux,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITÉ** par 29 voix **POUR**

ARTICLE 1 : Les membres des divers syndicats intercommunaux élus sont les suivants :

	Titulaires	Suppléants
S.I.C.P.A.N. (Syndicat Intercommunal pour la Construction d'une Piscine A Nangis)	<ul style="list-style-type: none"> • Mohammed KHERBACH • Mohamed NOURO • Sylvie GALLOCHER • Dramane TRAORE • Pascal BOURGET • Pascale DESPLATS • Abdelhakim LACHHAB • Romaine BOKASSA KIBOZI 	<ul style="list-style-type: none"> • Julien BOUDET • Frédérique HOUREUX • Adama OUATTARA • Guy-Bertrand TCHIKAYA • José MORILLA • Stéphane MOLINES

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260414-DEL-2026-041-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de dépôt : 14/04/2026

	Titulaires	Suppléants
S.I.T.T.E.P. (Syndicat Intercommunal de Traitement et de Transport d'Eau Potable)	<ul style="list-style-type: none"> Adama OUATTARA Michel BILLOUT Voahangy HUE Maureen BONNET-KHOULDI 	<ul style="list-style-type: none"> José MORILLA Sylvie GALLOCHER Pascal BOURGET Catherine LORMANN-D'HOKER
S.I.V.O.S. (A vocation scolaire)	<ul style="list-style-type: none"> Pascale DESPLATS Lucie BOURELY 	<ul style="list-style-type: none"> Julien BOUDET Abdelhakim LACHHAB
S.D.E.S.M.	<ul style="list-style-type: none"> Guy Bertrand TCHIKAYA Romaine BOKASSA KIBOZI 	<ul style="list-style-type: none"> Sylvie GALLOCHER

ARTICLE 2 : Propose à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, les candidatures suivantes à l'effet de représenter la commune de NANGIS, au sein des deux syndicats concernés :

Proposition à la CCBN		
Syndicat des 4 vallées de la Brie	<ul style="list-style-type: none"> José MORILLA 	<ul style="list-style-type: none"> Adama OUATTARA
S.M.E.P. ABC	<ul style="list-style-type: none"> Michel BILLOUT 	<ul style="list-style-type: none"> José MORILLA

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La Maire

Clotilde LAGOUTTE

Le secrétaire de séance


Maureen BONNET-KHOULDI

Certifié exécutoire compte-tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture le **14 MARS 2026** Et de la transmission ou notification et de la publication le **14 MARS 2026**

La Maire,


Clotilde LAGOUTTE

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260414-DEL-2026-041-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception en préfecture : 14/04/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr